

Patrick Engelhardt – Candidat à l'Assemblée des Représentants de la Commission des Psychologues

Par la présente, je souhaite expliciter ma candidature à l'assemblée des représentants. Dans cette fonction, je souhaite mettre à profit ma **vaste expérience pratique et mes compétences au niveau politique**.

La Commission des Psychologues joue un rôle clé dans la préservation de notre autonomie professionnelle face aux ingérences idéologiques et politiques

Le respect de la déontologie au sein de notre profession protège non seulement les droits des clients, mais aussi la liberté des psychologues d'adapter leur approche de manière optimale aux besoins du client. La Commission des Psychologues est confrontée à un défi majeur : ancrer solidement la protection du titre et la déontologie de notre métier dans un cadre législatif, afin de préserver cette liberté d'action et de protéger pleinement nos clients.

En tant qu'ancien président de la VVKP, j'ai prouvé que je suis capable de générer du changement, de construire des ponts et de **faire rayonner notre discipline**. J'ai participé activement aux récentes réformes et, l'année dernière, j'ai conseillé la présidente actuelle lors de la finalisation du texte de loi. Toutefois, il reste encore du chemin à parcourir.

Si je suis élu, voici les priorités que je m'engage à défendre:

- Promouvoir une **institution forte et intègre** qui protège nos clients et la dignité de notre profession contre les mauvais comportements, les abus de titre, ainsi que les influences politiques et idéologiques.
- S'efforcer d'obtenir **les garanties légales nécessaires à l'application de la déontologie**, afin que la Commission des Psychologues puisse effectivement faire appliquer les points mentionnés ci-dessus:
 - Développer un cadre clair pour la formation continue obligatoire, afin que les psychologues puissent accéder à des formations de qualité et obtenir une accréditation adéquate.
 - Introduire une inscription obligatoire à la Commission des Psychologues pour exercer la psychologie clinique, de sorte qu'une sanction ait un réel impact sur l'exercice professionnel.
- Exploiter la nouvelle mission issue de la réforme pour **informer le public et conseiller les ministres**¹, afin de sensibiliser de manière réfléchie à la lacune légale mentionnée ci-dessus.
- Vous **assister sur des questions déontologiques et juridiques** pour garantir une pratique éthique et responsable.
- **Collaboration inclusive et connectée et développement d'une vision de notre profession** en recherchant le consensus entre toutes les associations professionnelles concernées, en incluant les universités, les orthopédagogues cliniciens, les associations de patients, ainsi que, les associations de psychothérapie.

Il est essentiel de défendre et de développer l'autonomie et l'autorité de notre organe déontologique en vue d'en faire une véritable institution pour tous les psychologues

¹ Art. 5. § 1.3° et Art. 5. § 1.4° dans la modification de la loi du 16.5.2024 : mandat d'informer le public pour les questions d'intérêt public relatives à la Commission des psychologues et d'assister les ministres sur tout ce qui concerne le titre

Avec 35 ans d'expérience professionnelle, je peux me retourner sur une carrière riche et passionnante. Elle a débuté en 1990, lorsque j'ai exercé en tant que psychologue clinicien au sein de la communauté thérapeutique De Spiegel. Depuis 1995, je travaille à plein temps comme psychothérapeute indépendant et, depuis 2001, je dirige le cabinet de groupe international Psygroup à Bruxelles, qui compte aujourd'hui une quinzaine de psychologues.

Engagement pour les intérêts professionnels

Parallèlement, j'ai acquis plus de deux décennies d'expérience dans la défense des intérêts de notre profession, notamment en tant que membre actif de diverses associations telles que la VVKP et l'UPPCF. Au sein de la VVKP, depuis 2014, en tant que membre fondateur de la division des indépendants, j'ai défendu les intérêts des psychologues exerçant en libéral. En tant que président de la VVKP, j'ai eu l'opportunité de contribuer de manière significative à plusieurs dossiers importants et au texte de loi qui a constitué la base de la réforme de la Commission des Psychologues. Je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble et je suis déterminé à poursuivre ce travail.

En tant que membre suppléant des Chambres de la Commission de contrôle visées dans la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé, je connais également le fonctionnement de cet organe et sa complémentarité avec la Commission des Psychologues.

Solidarité par l'inclusion et la connexion

En plus de défendre les intérêts professionnels, la solidarité constitue une autre pierre angulaire de mon engagement. L'inclusion, la connexion et la prise en compte des multiples perspectives ont toujours été les principes centraux guidant mes actions. En tant que groupe professionnel, nous intervenons dans des contextes très diversifiés, avec des problématiques variées pour des individus toujours uniques. En plus d'un vaste réseau de contacts personnels, j'ai développé une expertise approfondie qui me permet de comprendre les défis liés aux réformes dans notre domaine.

Un acteur de changement et bâtisseur de ponts

Mon plurilinguisme et ma sensibilité culturelle sont des atouts majeurs. Comme Germanophone, ayant grandi à Bruxelles et étudié à Louvain, je perçois le domaine de la psychologie (clinique) et de la psychothérapie avec une perspective ouverte et plurielle. Grâce à ma maîtrise fluide des trois langues nationales et de l'anglais, je facilite les liens entre les différentes communautés linguistiques de notre pays.

Pour la Commission des Psychologues, je possède une expertise solide, je connais les sensibilités du terrain et des parties prenantes, et je comprends les défis liés aux réformes futures.

Ma patience, mon respect et ma détermination sont souvent mentionnés par les personnes que je rencontre comme étant le moteur d'une collaboration constructive. Sous ma présidence, des ponts ont été construits, consolidés et restaurés. Je suis droit dans mes actions et orienté vers les solutions, tout en consultant les autres pour m'assurer que les décisions sont largement soutenues. Je recherche des stratégies alternatives pour les problèmes complexes afin d'intégrer différentes perspectives.

Je suis perçu comme un interlocuteur accessible capable de provoquer des changements. Je suis capable de me plonger dans des dossiers complexes et de développer des stratégies alternatives pour aller de l'avant.

Un engagement responsable et intègre

Ma motivation est intrinsèque et authentique. Je m'identifie à notre discipline et suis capable de mettre les choses en perspective. J'estime que l'intégrité est le fondement de notre action déontologique. Je vise la transparence, développe une vision à long terme et suis prêt à rendre des comptes pour mes actes.

Il est essentiel de protéger l'indépendance de la Commission des Psychologues pour qu'elle ne soit pas instrumentalisée politiquement.

Je suis prêt à assumer mes responsabilités pour assurer la continuité de la collaboration entre toutes les associations de psychologues, au-delà des idéologies. Je souhaite poursuivre ce travail en créant des connexions et en continuant à construire un institut solide et digne, capable de protéger notre profession et notre titre.

Comme vous pouvez le constater, l'avenir de la Commission des Psychologues me tient profondément à cœur. Je suis prêt à mettre mon expérience et mon expertise au service de cette mission.

Je m'engage pleinement et serais très reconnaissant de votre vote.

Patrick Engelhardt

Quelques Publications

[Le psychologue clinicien indépendant, le superman/la superwoman bon marché, n'a pas envie \(opinion VVKP, 07-06-2018\)](#)

[Des soins psychologiques cliniques de qualité sont plus que de l'argent supplémentaire \(Knack online, 10-07-2020\)](#)

[Accéder au psychologue aussi facilement qu'au médecin \(De Standaard, 27-07-2020\)](#)

[Patrick Engelhardt se présente comme candidat – président de la VVKP \(lettre ouverte VVKP, 20-08-20\)](#)

[Discussion sur la vaccination obligatoire : les déclarations du groupe d'experts se font dans un contexte sociétal \(Knack online, 23-01-2022\)](#)

[We hebben een spannend jaar achter de rug \(2022, Tijdschrift Klinische Psychologie, 52\(2\), 180-191\)](#)

Article sur le site web de la VVKP concernant l'évolution du droit disciplinaire pour les psychologues cliniciens, auquel plusieurs auteurs (dont moi-même) ont contribué. Il présente un bon résumé des défis :

[Procédures disciplinaires pour les psychologues cliniciens : l'histoire, l'état actuel et les évolutions souhaitées](#)